

**Gabrielle Gauthey,**  
ancienne du cabinet de François Fillon,

## ***La seconde phase de la déréglementation***

*Le texte présenté résulte de notes et enregistrements en séance revus par l'orateur.*

**G. Gauthey** arrive en 1995 au cabinet de François Fillon, avec la mission de mettre en œuvre au niveau national les décisions de libéralisation actées précédemment au niveau communautaire européen. En effet le 16 juin 1993, un accord politique était intervenu pour la libéralisation des services de télécommunications au 1<sup>er</sup> Janvier 1998 au plus tard, suivi le 17 novembre 1994 par un accord politique sur la libéralisation des infrastructures.

A l'époque, le marché est essentiellement dominé par le service fixe et, au sein du fixe, par le service téléphonique :

- environ 1,3 million d'abonnés à un service mobile au 1<sup>er</sup> janvier 1996 - dont 1 million de GSM - ; Bouygues Télécom procède à son ouverture commerciale - 90 000 abonnés à la fin 1996.

- le service téléphonique représente de l'ordre de 85% du chiffre d'affaires de France Télécom en moyenne sur la période 1990-1995

Les tarifs sont fortement déséquilibrés, malgré les évolutions déjà engagées - notamment la 'réforme tarifaire' de 1994 mettant en place les 'zones locales élargies' :

- un prix de l'abonnement téléphonique de l'ordre de 6,7 Euros hors taxes par mois ;

- des communications à longue distance chères : de l'ordre de 0,25 Euros hors taxes par minute pour une communication nationale et de 0,47 Euro par minute pour une communication à destination d'un pays européen proche.

Les principales problématiques et les objectifs de la réforme étaient les suivants :

- Concilier concurrence et maintien d'un service public de qualité : une large part des réflexions portent ainsi sur le 'service universel' : contenu, désignation du prestataire, modalités de financement.

- Mise en œuvre d'une fonction de régulation indépendante, correctement articulée avec les fonctions transverses du Conseil de la concurrence et notamment « *apte à résoudre rapidement les litiges relatifs à l'interconnexion* ».

- Réorganisation des différentes fonctions assurées par l'Etat : ministre = réglementation - production des règles - ; autorité = régulation - mise en œuvre concrète, règlement des différends, etc. - ; Agence nationale des fréquences, ANFR = création d'une agence spécialisée pour la gestion du spectre de fréquences ; recherche - Réseau national de la recherche et des télécoms, RNRT ; enseignement = Groupe des écoles des télécommunications, GET, rattaché au ministère de l'industrie.

- Fournir un cadre commun de référence pour tous les opérateurs :

- . Dispositif d'autorisation individuelle pour les opérateurs de réseaux ouverts au public et pour les fournisseurs d'un service téléphonique au public ; pas de *numerus clausus* autre que celui pouvant résulter de la rareté de ressources ; simple déclaration sinon.

- . Interconnexion, fonction jugée centrale pour assurer l'interopérabilité du service téléphonique dans un contexte de concurrence ; obligations générales – interopérabilité - et obligations renforcées pour les opérateurs puissants - France Télécom est tenue d'établir un catalogue d'interconnexion approuvé *ex ante* par le régulateur.

- . Autres dispositifs visant à préserver une forme d'interopérabilité : portabilité des numéros, annuaire universel.

- . Allocation équitable des ressources : numéros et fréquences. Droits de passage

- Rétrospectivement, on peut faire plusieurs réflexions :
- A l'époque, le souci d'organisation de la concurrence concernait surtout les services et non les réseaux, même si nous nous étions posé la question pendant quelque temps de 'séparer' les fourreaux et les réseaux, afin que tous les concurrents d'infrastructures soient à égalité sur la ligne de départ - à l'époque, il fallait avoir les reins solides pour se lancer dans la concurrence à l'opérateur historique sans avoir accès aux fourreaux et en devant tout reconstruire !.
  - On se demandait qui allait incarner cette concurrence à France Télécom. Des sociétés venues des câbles ? On imaginait que ce seraient des grands groupes étrangers des télécoms qui arriveraient, alors que le résultat a plutôt été la création de nouveaux challengers français !
  - Force est de constater que c'est cette concurrence qui, au cours des dernières années, a stimulé l'innovation et l'investissement : apparition des *box*, de la *Voice on IP*, VOIP, de l'ADSL 2+, premiers déploiements de la fibre optique. La concurrence a aussi stimulé l'innovation et l'investissement de l'opérateur historique, qui a toujours suivi l'évolution, la rendant ainsi autrement plus innovante, notamment à l'international, que certains de ses homologues étrangers surprotégés par leur régulateur.
  - En revanche, il a dû s'opérer notamment chez France Telecom une mutation psychologique parfois douloureuse : constater que l'intérêt général ne coïncidait plus forcément avec l'intérêt de l'opérateur historique

*Le président ouvre alors la discussion.*

## **Discussion**

Pour **S. Lottier**, le ministre P. Quilès aurait fait du 'sur mesure', en libérant l'ouverture ultérieure sur une politique plus libérale. Il en est résulté un changement qualitatif qui s'est traduit par une dégradation du climat chez le personnel de France Télécom, marqué après la remise en cause du sigle Fonction Publique par exemple.

**M. Roulet** estime que la concurrence était inévitable et que la compétition a transformé France Télécom. La politique industrielle a disparu dans les télécoms. La pression économique sur l'opérateur peut être une bonne chose, mais à condition de ne pas perdre de vue le long terme international. Nous manquons d'une stratégie européenne impliquant des responsabilités institutionnelles devant les avancées du libéralisme mondial. De plus, les autorités de régulation devraient tenir compte davantage des problèmes sociaux de l'Europe.

**G. Gauthey** note qu'on espère un regain des investissements en Europe du fait de la concurrence, mais sans vraiment mener des actions propres.

**Pierre Musso**, lorsqu'il siégeait au CA de France Télécom, était frappé du consensus existant, entre gauche et droite, sur le libéralisme comme seule condition du développement ! Or les hausses des prix et les baisses d'investissements dans les grandes nations ne sont-elles pas les conséquences de la concurrence généralisée ? Qui aurait intérêt à investir, si les innovations sont diffusées au préalable ? Ainsi le taux de R&D baisse-t-il quand seuls les services sont l'objet de recherches ! Aussi le bilan global de la déréglementation paraît-il assez négatif. Sa seconde phase a été essentiellement politique. Un opérateur devenu société anonyme avec des capitaux et du personnel fonctionnaire est un monstre juridique, qui conduit à une entreprise affaiblie et endettée. On assiste avec le mythe de la concurrence à une schizophrénie de l'Etat. Derrière les discours sur les champions européens, comment concilier en fait opérateur privé et opérateur public affaibli ?

**G. Gauthey** remarque que les choses évoluent et que, par exemple, la première phase d'Internet était peu probante. **M. Roulet** ajoute que toute régulation devrait être modérée devant les intérêts stratégiques de la concurrence internationale. **G. Gauthey** note que, dans une Allemagne plus innovante, Deutsche Telekom assez mal en point a bénéficié de protections, en même temps que la taille du marché augmentait. **M. Roulet** est favorable à un développement du marché, avec la Chine en arrière-fond. Mais il ne faudrait pas que la régulation s'attaque brutalement à France Télécom.

**P. Griset** revient au modèle initial de politique industrielle fondée sur l'intégration opérateur/industrie. Aujourd'hui seuls les opérateurs sont soutenus, alors que l'innovation s'est déplacée sans retombées industrielles ! Ne restera-t-il que la recherche industrielle ? **M. Roulet** rappelle l'évolution qui a changé les rapports entre industrie européenne et industrie américaine aux débuts des années 1990. De ce fait, il n'y a pas eu de bulle financière aux Etats-Unis. Les opérateurs sont bien sous pression économique, mais ils ne sont pas affaiblis. **René Grenier** ajoute que sous les ministres successifs, de G. Longuet à P. Quilès, il y eu un frein au libéralisme parce que la France n'y était pas préparée.

**M. Atten** remarque que, dans les années 1990, la concurrence ne s'est guère intéressée aux données. Pourquoi ? **C. Rozmaryn** rappelle que, pendant la période de rattrapage, les télécoms françaises sont devenues les meilleures au monde, puis l'arrivée d'Internet a entraîné un frein, parce que à un certain moment le monopole peut devenir un frein. En l'occurrence, il s'agissait de défendre le Minitel contre Internet !

**P. Picard** revient sur le premier exposé et demande ce qu'il en fut des retraites ? **F. Burillon** répond qu'aucun changement n'a été envisagé et **M. Roulet** ajoute que le gouvernement refusait que le problème soit évoqué.

*Le président donne alors la parole à l'orateur suivant.*